

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° 379 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« celle-ci »,

les mots :

« celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec l'amendement 19. La CNCTR doit pouvoir communiquer avec l'ARCEP et la CNIL.